

droite de Dieu, est le *fiis de l'homme* que Dieu a établi pour sa gloire. J'ai déjà observé qu'on ne peut voir dans ce *fiis de l'homme* que le Messie, si l'on s'en rapporte au sentiment des Pères de l'Eglise, et même à celui des anciens Hébreux, puisque la paraphrase chaldéenne en parle au 19^e verset.

Quelques-uns croient que ce verset regarde Zorobabel, qui fut le chef des Hébreux au retour de la captivité; mais quand Zorobabel pourrait être appelé *l'homme de la droite du Seigneur*, il ne paraît pas qu'on pût lui donner le titre de *fiis de l'homme* par excellence; en sorte qu'on pût dire de lui en général: c'est le *fiis de l'homme*. Ce titre marque une supériorité qui n'a pu convenir qu'à ceux qui ont traité avec Dieu immédiatement: tel fut Ezéchiel appelé *fiis de l'homme* durant ses visions; et tel fut surtout le Messie que Daniel vit et qu'il appela *fiis de l'homme*. Ajoutez tous les textes de l'Evangile où J.-C. prend cette dénomination.

Quelques autres interprètes pensent que tout le peuple hébreu est appelé *fiis de l'homme* dans ce verset du Psalmiste; mais il semble que cette expression ne signifie jamais qu'une personne en particulier, qu'un individu séparé des autres, et non un peuple entier. D'ailleurs, comment le peuple hébreu, devenu l'objet des vengeances divines, serait-il *l'homme de la droite du Seigneur*? Cette manière de parler marque un envoyé de Dieu ou un prophète.

Enfin si ce psame regarde la délivrance du peuple Juif captif chez les Assyriens ou les Babyloniens, on ne peut nier que cette délivrance ne fût une figure de la rédemption de tout le genre humain; et ainsi cet *homme de la droite de Dieu*, ce *fiis de l'homme*, sera toujours dans le sens le plus sublime, et le principal qu'a eu le Saint-Esprit en vue, le Messie vrai *fiis de Dieu* et vrai *fiis de l'homme*.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a dans l'Ecriture qu'un seul homme qui soit appelé *l'homme de la droite de Dieu*; cela est très remarquable. Ce saint livre donne d'ailleurs à l'homme une multitude d'autres qualifications; tantôt c'est *l'homme de Dieu*, tantôt *l'homme de desirs*, tantôt *l'homme de douleurs*, tantôt *l'homme de miséricorde*, tantôt *l'homme de paix*; mais cette seule fois elle parle de *l'homme de la droite du Seigneur*, et cette dénomination est donnée à celui-là même qui est appelé *fiis de l'homme*; et je ne trouve dans toute l'Ecriture qu'un seul *fiis de l'homme*, de qui il soit écrit qu'il est assis à la droite de Dieu; ce qui comprend éminemment le caractère et les droits d'*homme de la droite du Seigneur*. Or cet homme unique est J.-C., vrai Messie de Dieu. Je conclus donc qu'il n'y a que lui à qui puisse convenir le verset du psalmiste: *Étendez votre main sur l'homme de votre droite, sur ce fiis de l'homme que vous avez établi pour votre gloire*.

Mais quels motifs de confiance résultent de ce raisonnement? J'ai déjà considéré que J.-C., en qualité de *fiis de l'homme*, s'est fait mon semblable et mon frère. Je vois ici qu'il est *l'homme de la droite du Très-Haut*, qu'il est par conséquent le dispensateur de toutes les faveurs du ciel; que c'est par lui qu'il plaît au

1. *In finem, pro torcularibus, Psalmus ipsi Asaph, quinta sabbati. LXXX.*

Hebr. LXXXI.

2. Exultate Deo adjutori nostro; jubilate Deo Jacob.
3. Sumite Psalmum, et date tympanum, psalterium iucundum cum citharâ.
4. Buccinate in neomenia tubâ; in insigni die solemnitatis vestre.
5. Quia præceptum in Israel est, et iudicium Deo Jacob.
6. Testimonium in Joseph posuit illud, cum exi-

Seigneur d'opérer toutes les merveilles de sa puissance et de sa bonté. Je savais déjà qu'en qualité de *Fils de Dieu*, égal et consubstantiel à son Père, il possédait tous les trésors de la divinité; mais je m'assure de plus qu'en qualité de *fiis de l'homme*, tout pouvoir lui a été donné, puisqu'il est *l'homme de la droite du Seigneur*, et j'ai une entière certitude que sa qualité de *fiis de l'homme* le rend sensible à nos besoins; que puis-je désirer de plus pour recourir à lui en toute confiance?

Voilà de quelle manière le Prophète m'instruit; il me parle comme les apôtres m'ont parlé mille ans après lui; il me développe le grand mystère du *fiis de l'homme*, chargé de compatir à nos maux, et toujours en puissance de les soulager.

VERSETS 19, 20.

Je traduis le 19^e verset selon l'hébreu, où on lit au futur: *Nous ne nous éloignerons plus de vous*. C'est ce que veut dire aussi notre Vulgate. Le reste est tout conforme dans le texte et dans les versions.

Le dernier verset est la répétition du 8^e, qui lui-même, à un mot près, était la répétition du 4^e.

On saisit sans peine la pensée du Prophète. Il promet, au 19^e verset, d'être invariable dans le service de Dieu; il demande d'être établi dans une nouvelle vie, et il s'engage à invoquer fidèlement et constamment le nom du Seigneur. Après quoi il termine son cantique par la prière qu'il avait déjà faite deux fois.

RÉFLEXIONS.

La promesse de ne point nous éloigner de Dieu serait téméraire, sans ce que le Prophète ajoute, que *Dieu nous rendra la vie*. Quelle vie, dit S. Augustin, sinon la vie intérieure, la vie de l'âme, la vie qui nous détache de l'amour des biens créés? Car qui est-ce qui nous éloigne de Dieu, sinon le goût que nous prenons à joindre des choses sensibles? Elles devraient nous clever jusqu'à Dieu qui est leur auteur; et elles fixent nos inclinations. Si Dieu ne nous donne la vie, qui n'est autre que celle de son amour, il est impossible que nous demeurions attachés à sa souveraine beauté; impossible par conséquent que nous rendions à son saint nom tout l'honneur qui lui est dû. Soit donc tout le progrès de notre sanctification et de notre bonheur; ces deux derniers versets l'expriment clairement: Dieu nous rappelle vers lui, il nous découvre son visage, il nous rend la vie; nous découvrons unis à lui, nous célébrons sa grandeur, et nous sommes sauvés, c'est-à-dire, délivrés du péché et placés dans la route du salut, dont le terme est la persévérance finale et la mort dans la grâce du Seigneur.

Si ce psame regarde la délivrance des Hébreux captifs, ce sera une figure de notre délivrance du péché et des misères de cette vie. Si c'est une allégorie sous l'emblème de cette vigne dont le Prophète parle si au long, notre état sera encore désigné par cette similitude. De quelque manière que nous expliquions ce beau cantique, il est pour nous une source féconde d'instruction.

PSAUME LXXX.

1. Célébrez par des cris d'allégresse le Seigneur qui est notre soutien; que le Dieu de Jacob soit l'objet de vos concerts.
2. Entonnez des cantiques, frappez sur le tambour, joignez la harpe harmonieuse avec la guitare.
3. Sonnez de la trompette au retour de la nouvelle lune, à ce jour marqué pour votre solennité.
4. Car c'est une loi dans Israël; c'est un décret porté par le Dieu de Jacob;
5. C'est le monument qu'il a établi dans la maison de Joseph, lorsqu'elle fut sortie de l'Égypte, au cette

ret de terrâ Ægypti: linguam, quam non noverat, audivit.

7. Divertit ab oneribus dorsum ejus; manus ejus in cophinis servierunt.

8. In tribulatione invocasti me, et liberavi te, exaudivi te in abscondito tempestatis: probavi te apud aquam contradictionis.

9. Audi, populus meus, et contestabor te, Israël: si audieris me, non erit in te Deus recens, neque adorabis Deum alienum.

10. Ego enim sum Dominus Deus tuus, qui eduxi te de terrâ Ægypti: dilata os tuum, et implebo illud.

11. Et non audivit populus meus vocem meam, et Israël non intendit mihi.

12. Et dimisi eos secundum desideria cordis eorum: ibunt in adinventivibus suis.

13. Si populus meus audisset me, Israël si in viis ambulasset,

14. Pro nihilo forsitan inimicos eorum humiliasset, et super tribulantes eos misisset manum meam.

15. Inimici Domini mentiti sunt ei, et erit tempus eorum in secula.

16. Et cibavit eos ex adipe frumenti, et de petra melle saturavit eos.

COMMENTARIUM.

VERS. (1) 1. — QUINTA SABBATI. Addiderunt è Cab-

(1) Titulus ex Hebræo ita reddi potest: *Magistro cantorum Gethæorum Asaph. Veluti plures Latini codices addunt: Quinta Sabbati; quinta hebdomadis die, feria apud nos quinta. Hinc orta est nonnullis conjectura occasio, hunc Psalmum eâ die in templo recitari consuevisse. Quam hic inimus, in Hebræo, Chaldæo, Græcis Bibliis, optimisque Latinis codicibus desideratur.*

Que fuerit Psalmi occasio, quoque tempore cani solet, incertum est. Sunt qui calendis singulorum mensium recitatum velint, quippe tertio versiculo dicitur: *Buccinate in neomenia tubâ*. Teste Moysse, calendæ clangentibus tubis predicabantur, non secus atque jubiliæ annis, et anni civilis exordium, seu tamen mensis trizi, ejus prima dies eam ob rem *Festum Tabarum* appellabatur. Hujus mensis initio hunc Psalmum tribuimus, cum plerisque interpretibus.

Neque desunt quibus placeat, ad festum Tabernaculorum etiam referre; quorsum verò uni Psalmi duo argumenta? Quia, inquit, idem locus diei solemniter meminit: *In die solemnitatis vestre*; qui dies festum Tabernaculorum est, statim post solemnem expiationem celebratum. Præterea hic eos qui *torcularia* hujus epigraphæ cum festo Tabernaculorum congruere docent, post vindemiam celebrari consuevit; eos etiam sileo, qui scriptum esse aiunt Psalmum ob libertatis Josephi memoriam, qui, inquit, hiri mensis initio carcere eductus est; vel libertatis Hebræorum, cum ex Ægypto circa idem tempus redierunt, laboribus liberi, quibus eo usque oppressi sunt. Hujusmodi explicationum genus infirmum est incertumque. Hebræi usque ad Moysis adventum in Ægyptum, sub laboribus genuerunt; is verò in Ægyptum venit vix uno ante egressum mense: egressi autem ex Ægypto sunt Hebræi circa medium mensis nisan, qui mensis cum martio congruit et aprili.

Theodorus, Theodoretus, ac veteres interpretes apud Corderium, Beda venerabilis, Ferrandus, putant captivos Babylone liberatos spectari. Junius ac Tremellius scriptum asserunt ab translationem arce He-

maison avait entendu une langue qu'elle ne comprenait pas.

6. Lorsqu'il eut délivré ses épaules des fardeaux qui l'accablaient, et ses mains de la nécessité de porter des paniers (pleins de briques).

7. Vous m'avez invoqué dans la tribulation, et je vous ai délivré; je vous ai exaucé, quoique je fusse caché dans le sein de la tempête; je vous ai éprouvé aux eaux de contradiction.

8. Ecoute, ô mon peuple, je vais te rappeler les conditions de l'alliance faite avec toi, ô Israël: si tu entends ma voix, tu ne reconnaitras point de dieu nouveau, et tu n'adoreras point de divinité étrangère.

9. Car je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai tiré de la terre d'Égypte: ouvre ta bouche, et je la remplirai.

10. Mais mon peuple n'a point écouté ma voix, et Israël ne m'a point obéi.

11. Je les ai donc abandonnés aux desirs de leur cœur; ils ne marcheront plus que dans la voie de leurs propres caprices.

12. Si mon peuple m'eût écouté, si Israël eût marché dans mes voies.

13. J'aurais pu humilier facilement et promptement ses ennemis, et j'aurais pu étendre ma main sur ceux qui l'affligent.

14. Mais ces ennemis du Seigneur l'ont trompé; aussi leur malheur sera-t-il interminable.

15. Cependant Dieu les a nourris de la plus pure farine de froment; il les a rassasiés du miel qui coule de la pierre.

ballâ, die Jovis, qui unius erat è celebrioribus post sabbatum et lunæ. Chaldæus mavult fuisse neomenia septembris decantatum. Sed quadrat cunctis festis et celebratibus, ut apparet è libro Numerorum, cap. 10, quem locum representabit poetice infra, vers. 4.

VERS. 2. — EXULTATE DEO. Acclamate, jubilate, læti canite. ADJUTORI NOSTRO, robori nostro, per appositionem. DEO JACOB, qui colitur à Jacobæis, vel qui se eis patefecit.

VERS. 3. — SUMITE PSALMUM, etc. Cum animi voluptate et lætitiâ, Deum colite; cum gaudio et hilaritate rem divinam festaque agitate. PSALTERIUM. Instrumentum musicum duodecim chordarum et digitis pulsatum, non absimile lyre. In foute hic est *kinor*, quod tamen supra, Psal. 32, 5, per citharam redditur, quam fuisse instrumentum scribit Hieronymus effigie Græcæ litteræ A, decem chordarum, plectroque pulsatum, ut meminit Josephus. JUCUNDUM, dulce proprie. CITHARA. Hebr. *nebel*, nablum, quod ibidem vertitur Psalterium.

VERS. 4. — BUCCINATE IN NEOMENIA TUBÆ. Hystero-logia. Tubâ buccinate, tubam inflatè, buccinâ clangitè in neomeniâ, id est, in novilunio, primo die mensis,

rosolyman sub Davide. Eusebius et S. Athanasius de vocatione gentium et Judæorum reprobatone interpretantur. Nos nulli peculiari rei addictimus; consuevit enim consuevisse in festo Tabarum, anni civilis initio, et in festo Tabernaculorum. Præmis Psalmi versiculis sacerdotales vocantur ad Dei laudes iterandas: tum Dei erga populum beneficentia, post egressum ex Ægypto, quasi compendio nunciat; denique Israelitarum crimina ingratusque animus prædicatur. (Calmet.)

sive calendis. Menses enim Hebræorum erant lunares, ac eorum dies primus celebratur solemniter, Num. 29, 6. Aliqui restringunt ad neomeniam septembris, sive tizri, in festo Tabarum, in memoriam legis acceptæ, Levit. 23, 24. Quoniam hæc erat neomeniarum celeberrima, et maxime classica ob adjunctum festum Tabarum. Sed generatim de cunctis neomeniis hoc præcipitur, Num. 10, 9. *In die moadim*, id est, solemnitalibus sex, Pascha, mense nisan (martio), Pentecoste in sivan (matio), Tabarum, Expiationum, Tabernaculorum, et Octavæ Tabernaculorum in tizri (septembris). In insigni die, in die festo Tabernaculorum, vel alii: solemnibus et statis festis. *Kess*, solemnitas, tempus constitutum, vel umbraculis, tegmen, operimentum, ut significet festum Tabernaculorum, quando Israelitæ sub frondibus agebant, in memoriam habitationis deserti. Sic Chald.: *In tegmine solemnitalis nostræ*. Nam cooperti et tecti umbraculis illam agitabant. Interim etiam tubis et buccinis clangebatur ad alia sacra. Nam sacerdotes clangebant et inflabant tubas argentæ quidem super holocaustis et pacificis, ut esset recordatio ipsorum coram Domino suo. Cornas autem supra templi pinnam sive tectum (*καταρπίπτει* à Josepho, lib. 4 Belli, c. 34) ad congregandam Ecclesiam et cœtum, quemadmodum nos hodie campanis ad solemnia populum convocamus.

VERS. 5. — *QUIA PRÆCEPTUM IN*. Quia buccinare tubis, et psallere ad festorum celebrationem Deus præcepit Israeli, Num. 10, 10. *ET JUDICIUM*. Et quia Deus Jacob ita faciendum indicavit et constituit, ibidem. Judicium ergo decretum, institutum. In lege autem definitur, quid, quoque die offerendum, et quo modo, et quibus instrumentis.

VERS. 6. — *(Et quia) TESTIMONIUM IN JOSEPH*, id est, in gente nostrâ, per zœugma. *ILLUD*, illum diem solemnitalis, illud festum, in memoriam liberationis, Lev. 23, 24. Sed rectius, in genere illam rem, nempe celebrare festa cum buccinationibus et clangoribus instrumentorum, et aliis sacerdotibus instituit in exitu Ægyptiaco, initio secundi anni, Num. 10, 4. *JOSEPH*, patronymicè accipitur, ut supra, Psal. præced. 2, et Psal. 76, 16. Chaldeus tamen personam Joseph accipit, fortassè quia pro *de Ægypto*, Hebraicè legitur *super Ægyptum*: *Testimonium*, inquit, *super domum Joseph posuit*, quia non attingit uxorem Domini sui. *Illo die egressus est de domo carceris, et dominatus est super regionem Ægypti: labium, quod nesciebat, didicit et audivit*. Atqui præceptum in ullo egressu ipsi non est privatim datum de festis hujusmodi celebrandis. Deinde *super, ad, pro min, de, per* parallang prophetesem poeticam. *LIXTAN*. *Asyntheton*. (Et cùm) linguam Ægyptiacam ignotam sibi ac barbaram audiebat, Psal. 115, 4. Enallegæ personæ contextus Hebraici cum simplici locutione commutantur. Aliqui intelligunt de lingua, sive sermone Domini in legislatione ad ipsos facta, quem non fuerant soliti audire, cum maximo terrore et tonitru, Exod. 19, 20, et 20, 48. De quo Apostolus, Hebr.

12, 46: *Vocem Domini, qui audierunt, excusarunt se, ne eis fieret verbum. Non enim portabant quod dicebatur. Aded erat terribile, quod videbatur, audiebatur, ut etiam Moses dixerit: Exterritus sum, et tremebundus. Accesserant enim ad tractabilem montem, et accessibilem ignem, et turbinem, et caliginem, et procellam, et tuba sonum.*

VERS. 7. — *DIVERIT AB ONERIBUS*. Beneficia liberationis Ægyptiacæ narrat, ob que sit Deus extollendus voce et organo in his festis. In Hebræo Deus loquens inducitur: *SEBUXI AB ONERIBUS NUMERUM EJUS. Diverit*; averit, liberavit, subduxit (quodam supple). *MANUS EJUS IN COPHINO SERVIERUNT*, portando lutum in corbibus ad conficiendas ollas. Non enim solum ad lateres coquendos cogebantur, verùm etiam ad alia opera, sive filitilia, sive alterius generis in luto et lateribus, ac omni opere. Quare et pyramides barbaras illorum industrie plerique tribuunt. Unde Hebraicè manus ejus ab ollâ (id est, ab ollis conficiendis) transierunt, recesserunt. Ubi Septuaginta videtur legisse *tahabodema* per 7, non per 7. Vel, 1 Reg. 2, 13, ab alieno, sive caldario transierunt; vel cophino, sive canistro, Jer. 24, 2. *Dud* enim hæc omnia designat. Quod ferè Rabbini referunt ad liberationem de ejusmodi miseriâ et servitute, ut quod proximè præcessit, q. d., ab ollis, vel alienis conficiendis liberati sum.

VERS. 8. — *IN TRIBULATIONE INVOCASTI ME*. Verba Dei. *IN ABSCONDITO TEMPESTATIS*, quando te abscondabas propter tempestatem et tonitru Ægyptorum. Sic vocat pericula et captivitatem ipsi ab Ægyptis importata. Metaphora ab his qui latitando cupiunt fugere. Alii referunt ad tonitrua et tempestatem illam quam excitavit de nube, in quâ veluti occultabatur præsentia ejus in mari Rubro contra Ægyptios, Psal. 76, 17 et 48, ut significet Deum nimbis et nubibus, unde illud horribitum tonitru erumpebat, adfuisse et pro ipsis jugavisse, secundum illud Exod. 14, 24: *Respicies Dominus per columnam nubis interfecit Ægyptios, et subvertit rotas curruum*. Alii ad tonitrua-montis Sinai, in quibus, cùm legem traiderat, occultabatur. *PROXIT TE*, tuam fidem exploravi, ad aquas contentiosas (*Merib* Exod. 17, 2.), dicendo scilicet id quod sequitur. Notat eorum improbitatem, quod ad aquas contradictionis fuerint rebelles, et tamen non desit eos in terram introducere. *Seda*.

VERS. 9. — *AUDI, POPULUS MEUS, etc.* Mimesis de initio et principio Decalogi. *CONTESTABO*, palam commonefaciam et publice. *RECESS*, peregrinatus Hebraicè, qualis est recess, quia humano ingenio et commento crepuit tandem tanquam nomen haberi, atque ut Deus coli, et apud occidentios Jupiter apud orientales Belus. Vel peregrinus, id est, altarum gentium et exterarum, ne ad eandem impietatem traherent.

VERS. 10. — *DILATA OS TUUM, ET IMPLEBO HAUD*. Metonymia. Oris tui preces et postulationem latè aperi, effunde, exaggera, amplifica, et implebo illam: amplè, copiosè loquere et pote. Ergo verò illud perficiam et prestabo. Quicquid postulabis, fidelis modò

fueris, perficiam, quantumcumque fuerit magnum et latum. Pete quicquid voles ac quantum voles, et illud efficiam; votorum tuorum eris compos, si mihi obtemperaveris et fidem in me retinueris. Maxima emphasis. Nam implere, non est tantum perficere, sed copiosissimè, ac, ut loquitur Apostolus, Eph. 3, 20, *facere superabundantius quàm petamus, aut intellegamus*. Sic Chiriacus: *Omnia quæcumque petieris in oratione, crede quia accipies et evenient tibi*, Joan. 14, 14, Luc. 11, 11, Marc. 11, 24.

VERS. 11. — *NON INTENDIT*, non obtemperavit mihi, non mihi credidit, neque acquievit, quia populus dure cervicis. *Ad verb.*: Non voluit me. Chald.: *Non obediit verbo meo*.

VERS. 12. — *ET DIMISIT EOS SECUNDUM DESIDERIA CORDIS EORUM*. (1) Pœna rebellionis maxima, de qua Apostolus, Rom. 1, 26. Permissi ruere, et ferri præcipites, quò liberet, quasi navem sine gubernaculo, aut equum indomitum et furientem sine chamo et freno: *Qui in sordibus est, sordescat adhuc*, Apoc. 21, 11. *SECUNDUM DESIDERIA*, in pravitate, secundum malignitatem. *IN ADVENTIOSIS*, in vanis opinionibus et studiis.

VERS. 15. — *SI POPULUS MEUS*. Vox *tu*, majorem habet emphasis, ut quæ particula sit optandi. O si mihi dicto audiens fuisset populus meus! Utinam me ille audisset!

VERS. 14. — *PŒO NIILLO*, Hebraicè, *quasi modico*. Sic Græcè, *ἐπιμειν*, in nullo (labore, tempore, pretio), per celissimè commodi substantivum: modico tempore, brevi, citò; vel modico labore, nullo negotio, facili; vel modico, vel etiam nullo pretio, gratis, solâ contentus obedientiâ, inimicos eorum deiecissem. Gall.: *En peu de temps, pour peu*. Tanta est fecunditas luxus locutionis, ut supra Psal. 8, 7. *FOUSTAN*. Modus loquendi ad commonstrandam loquentis vel facientis libertatem, aut modestiam. *Sic pen, ne forte*, interdum asseverat. Ille tamen particula *ne* in Græco quidem habetur, sed non obest contextui. Neque enim notat in Deo dubitationem vel mutabilitatem, quasi ignoraret quid esset facturus, si se obedientem populus præstisset, sed quam dixi libertatem, ne quis putet solam obedientiam esse causam tantarum rerum, et non potius Dei gratiam, voluntatem, beneplacitum, hujusmodi obedientiam acceptantis.

(1) Irati patris more, qui filium discipline impatientem suæ libidini permisit. Hoc scilicet malorum cunctum est, certissimumque divini furoris argumentum, cum nos in nostrarum libidinum potestate permittit: hæc nimirum perpetuæ damnationis atque interitus via est. Neque illud idcirco est, quod Deus illos interire velit, quos ita reliquit: illos sibi ipsis relinquit, ut in sceleris viâ fessi, erroreque fastidientis, tandem aliquando pedem referant, ubi experti fuerint, omnes mundi blanditas meram esse insaniam, insipidasque voluptates, vanas spes, ac bona quibus humana mors, nisi Deo creata, satari non potest: *Ut saturati vitis sint, vel sic agant penitentiam*, inquit S. Hieronymus in hunc locum. Symmachus: *Reliqui igitur illos in platio cordis eorum, ut ambularent in consiliis suis*. Vetus Latina Psalteria: *Abunt in voluptatibus suis, pro ibunt in adventiosibus suis*. (Calmet.)

VERS. 15. — *INIMICI DOMINI MENTITI*, *δορυκατα*. Rabbini ferè sequentes duos versus exponunt. Si audisset me populus meus, inimici ipsius (qui sicut sunt Domini) mentiti fuissent ei (Israeli), id est, negassent se quicquam molitos unquam contra eos, simulassentque bello domiti benevolentiam et voluntariam servitutem, et fuisset tempus eorum (populi mei) in secula, id est, perpetuò florisset populus meus, ac Dominus ebasset eos flore tritici, et melle rupis satiasset. Possi etiam cum Septuaginta pronuntiativè exponi sensu, quo supra dixit, vers. 11: *Et non audivit populus meus*. Cum hæc meâ tantâ in ipsos benevolentiâ, inimici Domini, scilicet Israelitæ, ut et vocatur ab Isaia 1, 24, mentiti sunt ei, cum negaverunt, fidem ei sanctæ datam violaverunt. *ET ERIT TEMPUS FORUM IN SECLA*; et tamen in æternum vivere debent, ut vel perpetuò crucientur, vel perpetuò beentur! Miratur impiorum scordiam, qui cùm in æternum vivere debeant, nec unquam corporibus extingui, tamen ad illius immortalitatis dubium statum, mentem minime attulunt, neque commoveantur. Theodoretus tempus interpretatur calamitatis, et refert ad inimicos, q. d.: Non ad certum tempus incurunt calamitatem hostes, sed in seculum, id est, in æternum Dei gratiâ privabuntur.

VERS. 16. — *EX ADPE FRUMENTI, TRITICI PROPRIË*, tritico optimo, pane lectissimo et delicatissimo. *ADIPEM* vocant sive pinguedinem, quicquid est in te quilibet optimum et præcipuum. Hoc autem pertinet ad valles, sive partem terræ sanctæ campestrem, quam Abdias v. 19 vocat *Sephela*. DE PETRA, de rupe, de montibus petrosis et saxosis, nempe sterilibus et infœcundis naturâ, de alterâ terræ sanctæ regione, qua magnâ ex parte montosa petrosave erat, terminabaturque Iudæâ sive Arabiâ Petræâ. *MELLE*, rebus mellitis dulcibusque fructibus; melimelis. Montes redundant palmis, oleis, ficibus, vitibus, et ejus generis stirpibus fructus dulcissimos profundentibus. Non quò immediatè de petris melle effluit; nam mel petrinum damnatur potius à medicis, imò verò venenatum habetur. Hunc locum illustrat Moses dicens, Deut. 32, 15: *Constitui eam super excelsum terram, ut comederet fructus agrorum; et suggeret mel (mellitos fructus) petrâ, oleumque de saxo durissimo, etc.* Alii simpliciter, *melle*, quod de rupibus spontè et absque hominum industriâ colligitur, præ copia apum illic mellificantium, eos sativavit. Apes, ni domesticis excipiantur alveis, in convocatibus arborum, et prærupta petrarum sive rupium sese abdunt, illicque mel conficiunt. Alludit perpetuò ad promissam terræ sanctæ bonitatem, Exod. 5, 8, Deut. 33, quæ tanta erat, ut non modò res necessarias, verùm etiam voluptarias copiosè profunderet. Nam vel apes ultrè et copiosè in petris ipsis mellificabant, 1 Reg. 14, 26. Sed quodam idiotismo latius, *debas* (mel) designat cuncta dulcità ut saccharum, mel, dactylos, ficus, uvas. Unde, Exod. 13, 5, terram fluentem lacte et melle Rabbini interpretantur, affluentem lacticinis pecorum, et fructibus dulcibus stirpium. Quò notatius plerique medicorum, Galenum, et medicæ alios præcipies per *debas* nuntiativè saccharum et similia melleita;

atque sacchari nullam fecisse mentionem, quod tamen in medicamentis est utilissimum et efficacissimum. Et Martialis, lib. 7 : *Infanti melimela dato, de dulcibus fructibus. Respicit, juxta alios, ad manna, quod pro voto cuique sapiebat, Sap. 16, 26. Quod etiam factentur Thalmodici : Illud est magistrorum nostrorum*

NOTES DU PSAUME LXXX.

On a pour titre : *In finem, pro torcularibus, Psalmus ipsi Asaph.* L'hébreu n'a point *Psalmus*, mais il est sous-entendu. Il est déjà parlé de *pressoirs* à la tête du psaume 8, et nous avons pour lors rapporté cette expression à Jésus-Christ, qui, selon Isaïe, a foulé le pressoir de la justice divine, en satisfaisant pour nous, et qui, selon l'Apocalypse, foulera le pressoir de la vengeance de Dieu, en condamnant les impies. Ici cette explication ne peut avoir lieu, parce que ce psaume 80 ne regarde pas Jésus-Christ directement et immédiatement comme le psaume 8. Les hébraïques, comme nous l'avons déjà observé, reconnaissent ici un instrument de musique appelé *githib*, dont on n'a aucune idée, et qui n'explique rien. Quelques-uns croient que ce psaume était destiné à être chanté au temps des vendanges, quoiqu'il n'y ait pas un seul mot dans le texte qui désigne cette récolte. Un auteur a imaginé que ce psaume se chantait en mémoire de la victoire remportée par Gédéon sur les Madianites, et de la mort de Zeb, un de leurs chefs, qui fut tué dans un pressoir, comme on le voit au livre des Juges. Mais il n'y a pas le moindre trait de cet événement dans le psaume. S. Augustin voit dans ce titre les tribulations de l'Eglise, d'où résultent deux effets fort différents : d'une part la patience des gens de bien, et de l'autre les murmures des méchants, comme on tire du pressoir une bonne liqueur, et une grappe inutile qu'on jette au feu. Il est certain que ce psaume présente deux points de vue, l'un de pieuse allégresse, et l'autre d'affliction en conséquence des égarements d'Israël puni par le Seigneur.

Quoi qu'il en soit de ce titre, dont l'intelligence n'est pas essentielle au psaume, nous devons regarder ce cantique comme un des plus beaux du psautier, parce que le Seigneur y parle lui-même depuis le septième verset jusqu'à la fin.

VERSETS 1, 2.

C'est une invitation que fait le Prophète aux lévites et au peuple, de célébrer les louanges du Seigneur sur toutes sortes d'instruments de musique, la trompette (car l'hébreu l'indique au premier verset), le tambour, la harpe, la guitare, à quoi il ajoute la poésie indiquée par le terme de *psaume*.

Il y a dans l'hébreu au second verset, *la guitare agréable avec la harpe*, au lieu de *la harpe agréable avec la guitare*. Ce n'est qu'une inversion dans les LXX et dans la Vulgate; elle ne change rien au sens.

Ce préambule marque qu'il s'agit d'un grand solennité qui devait être célébrée par les Hébreux; peut-être celle des tabernacles au septième mois de l'année, c'est-à-dire, vers octobre, en mémoire du séjour des Israélites dans le désert. Quand cette fête avait été solennisée pendant sept jours, on y ajoutait un huitième jour très-solennel, pour remercier Dieu de la récolte. Peut-être aussi ce psaume était-il chanté le premier jour de ce septième mois, jour qu'on appelait *la fête des trompettes*, parce que le son de cet instrument retentissait depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Peut-être enfin ne s'agit-il que de la fête de chaque nouvelle lune, qu'on célébrait également au son des trompettes. Chacune de ces opinions a ses partisans. Ce qui suit, dans le psaume, paraît appuyer davantage sur ceux qui voient ici la fête des trompettes, qui se célébrait avec une très-grande solennité le premier jour du septième mois.

ple memorie qui dixerunt quod inveniebant gustum in manna juxta omne id quod volebant. R. Menahem Rananai; Exod. 16. q. d. : Melle dulciss. Est autem hyperbole de summâ fecunditate, ubertate et deliciis, quibus admiratur corporis Domini sacramentum, et suaves doctrine celestis, et gratie consolationes.

NOTES DU PSAUME LXXX.

REFLEXIONS.

L'invitation que fait ici le Prophète est fondée sur une très-grande vérité, c'est que Dieu est notre soutien, ou, comme porte le texte, *notre force*. Quand S. Paul exhorte les Philippéens à se réjouir, il ajoute les hyperboles de summâ fecunditate, ubertate et deliciis, quibus admiratur corporis Domini sacramentum, et suaves doctrine celestis, et gratie consolationes. C'est-à-dire, qu'ils ne perdent point de vue le Seigneur, qui est leur soutien, leur force, leur consolateur. Sans cet appui, il eût été difficile d'inspirer de la joie à des gens qui étaient entourés d'ennemis. Ce même Apôtre invite, comme le Prophète, les fidèles à chanter des psaumes, des hymnes, des cantiques; mais il exige que ces saints exercices soient animés de la prière du cœur. La musique et les instruments se perdent dans l'air, si l'esprit intérieur ne les dirige vers l'Eternel. La plupart des chrétiens ne savent ni se réjouir, ni chanter, comme l'Apôtre le voulait. Leurs plaisirs sont profanes, et leurs chants, même spirituels, sortent de leur bouche sans que le cœur y prenne part. De là le trouble de leur vie et l'inutilité de leur culte.

VERSETS 5, 4.

Il n'y a rien de plus disputé que le sens qu'on donne au texte du 5^e verset. Presque tous les interprètes, à l'exemple des LXX, traduisent d'abord *sonnez de la trompette à la néomenie*, ou au premier jour du mois, quand la lune est nouvelle; car les Juifs comptaient leurs mois par les lunes. Je dis presque tous les interprètes; cependant les auteurs des *Principes discutés* traduisent, je ne sais pour quelle raison, *au retour de la pleine lune*, si ce n'est peut-être qu'ils ont cru que le mot qui suit désigne la fête des tabernacles qu'on célébrait le quinze du septième mois, c'est-à-dire, à la pleine lune de ce même mois. S. Jérôme a bien entendu de même ce quinziesme jour; mais il conserve la nouvelle lune, et il reconnaît deux fêtes dans ce verset, la première à la nouvelle lune, et la seconde à la pleine lune, laquelle fête était celle des tabernacles. Quoi qu'il en soit, la variété des sentiments vient du mot hébreu *וַיִּזְכֹּר*, que les uns traduisent *en opérant*, pour désigner la fête des tabernacles; et que les autres rendent par *in tempore constituto* ou *numérato*, pour marquer seulement le jour destiné à la fête des trompettes, qui se célébrait le premier jour, ou à la nouvelle lune du septième mois, et de cette manière, ils ne reconnaissent que cette fête dans le verset du psaume.

Les LXX ont traduit : *in diebus quibus operatur vobis*, et la Vulgate : *in signis die solennitatis vestrae*; ou j'a remarque que *וַיִּזְכֹּר* ne signifie pas *restituer, élever*, ni même *solennel*, mais *jour fixé*; en sorte que *in signis die* est la même chose que *in die fixo, constituto ad solennitatem vestram*. De cette manière l'hébreu est très-bien rendu, et il ne s'agit dans le verset que de la fête des trompettes, fixée à la nouvelle lune du septième mois. La différence seule entre nos versions et le texte, est que celui-ci dit, *notre solennité*, et nos versions, *notre solennité*; ce qui est au fond la même chose. Il paraît que *notre solennité* s'accorde mieux avec l'invitation que fait le Prophète à tout le peuple, il ne dit pas *sonnez*, mais *sonnez de la trompette*.

Dans le quatrième verset il n'y a point de difficulté. Le texte et les versions rappellent l'institution de cette fête des trompettes, dont le Lévitique parle en ces termes : *Parlez aux enfants d'Israël : au septième mois et au premier jour de ce mois, il y aura un repos pour*

vois, ce sera un mémorial, on sonnera de la trompette, et ce jour sera saint. Ce mémorial était ou pour rappeler le souvenir de la création (car l'opinion la plus commune est que le monde a été créé dans la saison que nous appelons l'automne), ou pour renouveler la mémoire de la promulgation de la loi, ou pour avertir les Hébreux qu'en ce mois-là ils auraient deux grandes fêtes, celle des expiations, qui tombait le 10, et celle des tabernacles, qui arrivait le 15. Enfin quelques-uns croient que cette fête des trompettes fut instituée pour faire ressouvenir les Juifs que leur année civile commençait ce mois-là, qu'on appela depuis *tisri*, tandis que l'année ecclésiastique commençait au printemps, par le mois qu'on appela depuis *nisan*.

Comme on sonnait aussi de la trompette aux nouvelles lunes, quelques-uns croient que le Prophète parle de cette fête, qui venait au commencement de chaque mois; mais ces nouvelles lunes n'étaient pas des solennités, il était simplement ordonné d'y offrir certains sacrifices, sans obligation de suspendre les travaux ordinaires.

REFLEXIONS.

Si toutes les fêtes des Juifs étaient destinées à leur rappeler les bienfaits de Dieu, que devons-nous penser de celles des chrétiens? A ne considérer seulement que le jour du Seigneur, que ne nous annonce-t-il pas? trois choses qui comprennent toute la religion : savoir, la création, la rédemption et la vie future. Ce jour est en mémoire de la consommation des œuvres du Créateur. Dieu déploya sa puissance durant les six jours de la formation du ciel, de la terre et de toutes les merveilles qu'il fit renfermer. Il cessa pour lors de créer, et il sanctifia le jour de son repos pour nous apprendre qu'après avoir tout reçu de lui, nous sommes dans l'obligation de suspendre aussi le cours de nos affaires, afin de ne penser qu'à bénir l'auteur de tant de bienfaits. Un ancien appelle ce jour *la fête de l'univers*, soit parce qu'il rappelle à l'univers entier l'histoire de son origine, soit parce que presque toutes les nations se sont accordées à le respecter, à le regarder comme saint et inviolable.

C'est aussi en ce jour que l'œuvre de la rédemption a été consommée par la résurrection de Jésus-Christ. Ce Sauveur du monde, dit l'Apôtre, est mort pour nous péchés, et il est ressuscité pour notre justification. Il a payé notre rançon en se livrant pour nous, et il nous a ouvert l'entrée du ciel en sortant des ténèbres du tombeau. En ce jour, le ciel a été réconcilié avec la terre, et le genre humain a recouvré les droits de l'adoption qu'il avait perdus. Dès les premiers temps de l'Eglise, ce jour a été distingué de tous les autres par les prières des fidèles, par l'ablation du sacrifice, par la cessation du travail. S. Justin, qui touchait au temps des apôtres, décrit au long toutes les œuvres de piété qui occupaient les fidèles en ce jour.

Enfin, selon l'Apôtre, il nous reste à attendre le repos éternel, et nous en prévenons l'heureux moment, en nous occupant au jour du Seigneur des biens de cette vie future, et en conjurant l'auteur de notre salut de consumer ce grand ouvrage. Ce jour nous unit à la société des saints; en ce jour nous recevons, comme les fidèles du temps de S. Justin, la divine eucharistie qui est le gage de la gloire céleste.

Que conclure de ces consolantes vérités? ce que le psalmiste disait à ses Israélites, qu'il est de notre devoir et de notre intérêt d'accomplir fidèlement le précepte donné à Israël, et celui porté par le Dieu de Jacob. La sanctification du dimanche n'est un précepte de l'Eglise qu'à l'égard de la manière de l'observer; elle est de droit divin quant à l'obligation d'honorer particulièrement le repos du Seigneur, et de consacrer à son culte un des jours de chaque semaine.

VERSETS 5, 6.

Ces deux versets sont extrêmement difficiles dans le texte et dans les versions. Le texte porte mot à mot :

C'est le témoignage qu'il a placé dans Joseph, lorsqu'il sortait à travers la terre d'Egypte; j'ai entendu une langue que je ne connaissais pas; j'ai déchargé du fardeau ses épaules, ses mains ont passé du chaudron (ou du panier), c'est-à-dire qu'elles l'ont quitté. Cette première personne, j'ai entendu une langue que je connaissais pas, etc. a paru si extraordinaire à quelques hébraïques, qu'ils n'en ont point tenu compte au 5^e verset, et qu'ils ont traduit par la troisième personne; ainsi la version allemande. D'autres ont laissé cette première personne encore. Les auteurs des *Principes discutés* ont voulu trancher la difficulté en faisant parler Dieu dès le 5^e verset, et ils traduisent : *J'y fis entendre des paroles que je n'avais point encore révélées*; tandis que l'hébreu porte : *J'ai entendu une langue que je ne connaissais pas*. Il faut avouer cependant qu'à cette licence près, ils donnent plus de suite au psaume que ceux qui retardent le discours de Dieu jusqu'au 7^e verset.

Les LXX paraissent avoir pris le meilleur parti; ils n'ont point connu cette première personne, et leur version va de suite, quoiqu'il soit difficile encore de voir la liaison de ces mots; il entendit une langue qu'il ne connaissait pas, avec ce qui précède. Dans la traduction française, j'ai lié ces mots à l'Egypte en supplantant *ou*; et il est vrai en effet que les Israélites captifs en Egypte n'entendaient pas la langue de leurs maîtres, ou qu'ils l'entendaient très-peu. Dans le psaume 114 (*In castris*) le peuple égyptien est appelé *barbare*, par rapport aux Hébreux, parce qu'il parlait une langue différente de celle du peuple de Dieu.

Au verset 6, les LXX disent que les mains des Israélites avaient été réduites à la servitude des paniers, parce qu'ils étaient condamnés à porter de la brique, de la terre, des pierres, du mortier dans des paniers. L'hébreu se sert d'un mot qui signifie *chaudron, panier, marmitte*, etc. Quoique ce texte dise mot à mot : *leurs mains ont quitté le panier*, le sens est au fond le même, en traduisant comme j'ai fait, c'est-à-dire, en supplantant le relatif *que*, car le latin sera ainsi : *Diverit ab oneribus dorsum ejus*, (diverit) *manus ejus que in caplino servierant*; en effet, dire qu'on a déchargé des mains qui étaient employées à porter des paniers, est la même chose que de dire, ces mains n'ont plus porté de paniers.

Mais pourquoi le Prophète dit-il que l'établissement de la fête des trompettes était un monument placé dans la maison de Joseph, plutôt que dans celle de Juda ou dans les autres tribus? C'est que Joseph avait été cause de la transmigration de ses frères en Egypte, et qu'ainsi sa famille était censée avoir plus de part que les autres à ce que Dieu fit en faveur de tout Israël.

Pourquoi fait-il mention de l'ignorance ou la maison de Joseph avait été par rapport à la langue? c'est pour faire ressouvenir de l'état de captivité ou ce patriarche avait été durant tant d'années, lorsqu'il fut vendu par ses frères. C'est comme si le Prophète disait : Il a établi ce monument dans la maison de Joseph, pour rappeler la mémoire de ce Joseph exilé dans une terre étrangère.

Enfin il est à croire que comme la fête des trompettes était destinée à annoncer la fête des tabernacles, dont un des principaux objets était de remercier Dieu de l'érection du tabernacle, ou sa majesté se rendait présente, le Prophète a voulu spécifier la maison de Joseph, parce qu'elle fut dépositaire de ce saint monument durant plus de trois siècles. Jossé le plaça dans la tribu d'Ephraïm, et il y demeura jusqu'au temps du grand-prêtre Héli.

REFLEXIONS.

Un vrai chrétien est une sorte de monument parmi les autres hommes monument, de la magnificence et de

la bonté de Dieu. Il a été délivré de l'esclavage du péché par des prodiges bien supérieurs à ceux qui tirèrent Israël de l'Égypte, puisqu'il a fallu que le Fils de Dieu même frayât la route, et renversât tous les obstacles que l'enfer opposait à cette délivrance. Il est encore, dans le monde, mais sans en entendre le langage, ou, s'il en comprend quelques choses, c'est pour déplorer l'aveuglement de ceux qui le tiennent. Il n'est sujet ni au joug impérieux des passions, ni aux basses intrigues, ni aux honteux ménagements, ni aux devoirs humiliants, ni aux frivoles amusements dont les passions traquent le plan, et d'où elles ne pernaient pas à leurs esclaves de s'écartier. Si Israël possédait dans son camp le tabernacle ou la majesté de Dieu se rendait présente, le chrétien fidèle possède dans son cœur l'Esprit-Saint, qui dirige toutes ses actions; il est tous les jours aux pieds du trône de Jésus-Christ présent dans le saint temple. Il se nourrit de la prière et de la divine Eucharistie; deux sources inépuisables de grâce et d'action spirituelle. Il n'a pas seulement Moïse et les prophètes pour l'instruire, il écoute la parole de vie consignée dans le Testament de Jésus-Christ. Il n'attend plus le désiré des nations, l'entend, il le goûte, il le consulte; et il s'empare sans cesse après le moment qui doit le mettre en possession de la terre des vivants, infiniment plus riche et plus délicate que la région promise à la postérité d'Abraham.

VERSET 7.

Le Prophète fait parler ici le Seigneur pour donner plus de poids à l'invitation de célébrer avec allégresse et avec respect la fête des trompettes ou celle des tabernacles. Ce discours du Seigneur rappelle ses bienfaits et comprend des reproches. Vous m'avez invoqué, dit-il à son peuple, quand vous étiez accablés de tribulation en Égypte; je vous ai exaucés, je vous ai délivrés, j'ai fait sentir mon pouvoir en foudroyant, du sein de la nue qui me couvrait, les ennemis rassemblés pour vous perdre. J'ai voulu ensuite éprouver votre confiance dans le désert, en vous laissant manquer d'eau.

Tous ces événements sont connus par l'histoire de l'Exode, et il n'y a d'autre différence entre le texte et les versions, qu'en ce que le texte met le *tennera*, et que les versions mettent la *tempête*; cela revient au même. Nous suivons les interprètes qui entendent ce secret de la tempête des foudres qui sortent de la colonne de nue, et qui écrasèrent les Égyptiens quand ils voulurent poursuivre les Israélites traversant la mer Rouge. On peut voir ce qui a été dit sur le psaume 76.

RÉFLEXIONS.

Il est remarquable que Dieu mette ici au nombre de ses bienfaits l'épreuve qu'il avait faite de son peuple aux eaux de contradiction. C'est une instruction qui nous apprend tout ce qu'il y a de plus parfait dans la voie du salut : savoir, l'importance et l'utilité des épreuves, des souffrances, des humiliations, en un mot, de tout ce qui contredit la nature. S'il ne s'agissait que de recevoir le baptême, figuré par le passage de la Mer-Rouge, Dieu n'aurait aucune preuve de notre fidélité. Quelle ressemblance d'ailleurs aurions-nous avec Jésus-Christ, notre grand modèle, si nous n'étions éprouvés par les tribulations.

Considérons ces deux choses, disait S. Augustin, le secret de la tempête et l'épreuve aux eaux de contradiction. Il s'élève des tempêtes dans le secret de notre cœur, lorsque notre foi est ébranlée : recourons à Dieu, il nous exauce, et nous accomplissons ce qui est écrit, qu'on croit dans le cœur pour être justifié. Il s'élève ensuite contre nous des contradictions de la part du monde et des événements de la vie; on ne nous laisse pas tranquilles dans la route du salut, on tendra des pièges à notre constance; c'est une épreuve qui se présente, afin que nous remplissions encore ce qui est écrit, que la profession de foi se fait de bouche, pour obtenir le salut. Le résultat de cette morale est que nous

devons nous maintenir dans la droiture du cœur, et nous armer de force pour vaincre les ennemis du dehors : deux qualités qui excluent l'hypocrisie et le respect humain.

VERSET 8.

Ce seul verset répond à deux, dans l'hébreu et dans le grec, cela est tout-à-fait indifférent pour le sens. Tous les interprètes ne rendent pas d'une manière uniforme et constante les mots *contestator* he, *Israel*. Quelques-uns croient que c'est une déclaration que Dieu fait contreson peuple, un témoignage qu'il porte contre lui. Cela ne se concilie pas avec ce qui suit immédiatement. Le verbe *contestari*, dans l'Écriture, signifie ordinairement assurer quelque chose avec serment. On pourrait donc traduire je vais l'assurer, ou je l'assure, à *Israel*, avec serment que si tu te tentes à me voir, etc. Les sens qu'on a donné dans la traduction française est de plusieurs bons commentateurs, et paraît bien rendre la pensée du Prophète.

Il y a dans l'hébreu : *Il n'y aura point chez toi de Dieu étranger*, au lieu que les LXX disent de *Dieu nouveau*, et ce sens est fort beau. Au Décalogue on voit que Dieu reproche à Israël d'avoir sacrifié à des dieux nouveaux, et récents, que leurs pères n'avaient point connus. Le terme de *nouveau* est d'autant mieux dans nos versions, qu'il ajoute à l'idée de *dieux étrangers*, dont il est parlé dans le même verset. Au fond, des *dieux nouveaux* sont des *dieux étrangers*, et des *dieux étrangers* sont des *dieux nouveaux*. Ce qui est nouveau, dit très-bien Robertson dans son lexique, est *étranger*, par rapport à ce qui existait auparavant. Or les *dieux* que s'étaient faits les nations, étaient *nouveaux*, par rapport au seul vrai Dieu qui existait avant eux, et par conséquent ils lui étaient *étrangers*. C'est très-probablement la pensée qu'ont eue les LXX, en mettant *nouveau* au lieu d'*étranger*, dans cette partie du verset.

RÉFLEXIONS.

Un dieu récent, dit S. Augustin sur cet endroit, est un dieu fait dans le temps, or, notre Dieu n'est point fait dans le temps, il est éternel. Un dieu récent est un dieu de pierre, de métal, ou bien c'est un fantôme. Des dieux qui ne sont pas éternels sont des dieux récents, et ce ne sont pas des dieux. Jésus-Christ est un homme récent, mais il est en même temps Dieu éternel : car au commencement était le Verbe, et le Verbe était Dieu, et ce Verbe s'est fait chair pour habiter parmi nous. Les hérétiques, qui ont voulu faire de Jésus-Christ une créature, l'ont appelé *Fils de Dieu*, et ont nié tout à la fois qu'il fût *Fils de Dieu*. Car s'il est l'Éternel, il est égal à son Père, et il lui est égal de toute éternité. Ces hérétiques se sont donc fabriqués un dieu récent, et ils sont condamnés par le Prophète.

Je suis touché, ajoutait ce saint docteur, de cette expression : *Il n'y aura point en toi de dieu récent*. Le Prophète ne dit pas : il n'y aura point chez toi, ou pour toi; mais il n'y aura point dans toi de dieu récent, c'est-à-dire, dans ta pensée, et dans ton cœur, et c'est ce qu'expliquent ces paroles : *Tu n'adoreras point de dieu étranger*; car, si ce dieu n'est point en toi, tu ne l'adoreras point; si tu n'as point dans la pensée un dieu faux et factice, tu ne rendras point de culte à ce dieu.

Le mot du Prophète et les réflexions de S. Augustin font naître dans un esprit qui pense, de grandes idées de la divinité. Tous les hommes aiment la nouveauté, et c'est en partie ce qui a produit parmi les nations tant de fausses divinités et tant de cultes, parmi les chrétiens tant d'erreurs et d'hérésies. Le caractère de la vérité est d'être ancienne, comme le caractère de la divinité est d'être éternelle. Les philosophes ou les incroyants, qui ont supposé l'éternité du monde ne s'entendaient pas eux-mêmes; l'idée

d'éternité se rendait présente à leur esprit, et ils en abusaient; puisque le monde n'a pu se faire lui-même, et qu'il a dû être produit par une cause intelligente, il n'y a que cette cause qui puisse être éternelle. Si elle a en un commencement, elle aura eu besoin d'une autre cause, et par rapport à cette cause, elle aura été nouvelle; ce ne peut être le Dieu que nous adorons. Cause unique, il n'a point de cause; maître de tous les temps, il n'est point dans le temps; il est dans l'éternité, et l'éternité est en lui.

VERSET 9.

Il est remarquable que le texte porte : *Ego Jehova, Dominus tuus*. Après que Dieu a réprouvé tous les autres dieux comme récents, il dit : *Je suis pour moi l'Eternel, l'Être qui subsiste par lui-même, l'Être sans commencement, sans cause et sans fin*; car c'est ce que signifie le mot *Jehova*. Il ajoute que c'est lui qui a fait sortir Israël de l'Égypte. Puis il l'invite à demander tout ce qu'il désirera; c'est le sens de ces mots : *Ouvre ta bouche, et je la remplirai*. Le P. Houbigant ne veut point de *dilatato tuum*, il traduit qu'*dilatavi os tuum*.

RÉFLEXIONS.

Ces paroles : *Je suis l'Eternel, ton Seigneur, qui t'ai retiré de la terre d'Égypte*, étaient comme la préface du Décalogue. Elles contenaient tous les titres de Dieu par rapport à Israël : titre de Créateur, puisqu'il était l'Eternel; titre de maître, puisqu'Israël était son peuple particulier; titre de libérateur, puisqu'il l'avait délivré de la servitude. Que doit penser un chrétien en réfléchissant sur les rapports qu'il a avec Dieu? N'est-il pas la créature de Dieu, le serviteur de Dieu, l'esclave délivré des fers par la pure libéralité de Dieu? Si l'alliance que Dieu avait contractée avec Israël était une œuvre sublime, celle que nous a ménagée Jésus-Christ n'a-t-elle pas encore des caractères plus éminents? Notre délivrance de la tyrannie du péché n'est-elle pas infiniment plus précieuse que la liberté qu'acquiert le peuple hébreu en sortant de l'Égypte?

Mais la promesse faite à ce peuple de remplir ses desirs, s'il ouvre la bouche pour les manifester, ne nous regarde-t-elle pas encore plus particulièrement, après les engagements qu'a pris Jésus-Christ avec nous?

Ouvre ta bouche, et je la remplirai; ce mot est-il plus énergique que celui de Jésus-Christ : *Demandez, et vous recevrez; frappez, et l'on vous ouvrira*? Pouvons-nous craindre d'être abandonnés dans nos besoins temporels et spirituels? Il n'y a de misérables en ce monde que ceux qui manquent de confiance en Dieu, et de malheureux dans l'éternité que ceux qui n'ont ouvert leur bouche en cette vie que pour désirer les biens temporels, et qui ont cru le tenir d'une autre main que de celle de Dieu.

VERSET 10.

On pourrait traduire, selon l'hébreu : *Israël ne m'a point rendu, ou bien Israël n'a tenu aucun compte de moi*. Tous ces sens reviennent au même, et manifestent l'ingratitude de ce peuple.

RÉFLEXIONS.

Les livres saints sont remplis de reproches contre la désobéissance et l'indocilité des Israélites aux volontés de Dieu. *Je vous ai appelés*, dit Salomon dans les Proverbes, *et vous avez refusé de m'entendre; je vous ai tendu la main, et personne n'a daigné la regarder. Vous avez méprisé tous mes conseils, et vous avez négligé toutes mes avertissements*. Ces plaintes sont-elles étrangères aux chrétiens, qui sont le peuple de Dieu et l'héritage de Jésus-Christ? Combien parviennent-ils à contenter point Dieu, ne valent point de Dieu, ne tiennent aucun compte de Dieu? Veut-on en savoir la raison? c'est que chacun de ces ingrats a dans son cœur un dieu nouveau et adore une divinité étrangère. Tantôt c'est son propre esprit, ses prétendues lumières,

sa fausse science; et c'est ce qui fait les incroyables et les impies; tantôt c'est l'objet d'un plaisir honteux, aveugle, insensé; et c'est ce qui fait les voluptueux, les libertins; tantôt c'est un trésor qu'on veut accroître par quelques moyens que se soit, et c'est ce qui fait les avares, les coeurs insensibles à la misère des autres; tantôt c'est une fumée d'honneur, une distinction chimérique, un rang où l'on aspire pour voir ramper sous soi tous les autres hommes; et c'est ce qui fait les ambitieux, les âmes insatiables de dignités et de pouvoir, toujours occupées de projets et de prétentions. Lequel est le plus condamnable ou de l'Israélite qui se prosternait devant les idoles des nations, ou du chrétien qui abandonne Jésus-Christ pour se livrer à tous ses desirs corrompus? L'un adrait des dieux nouveaux, puisque l'idolâtrie n'est autre que de l'oubli du vrai culte; et l'autre se fait assés de ses passions des divinités nouvelles, puisque les passions n'ont leur source que dans le péché, dans la révolte du premier homme contre Dieu. Pour être exempt de tout reproche, il faut toujours remonter à celui qu'un prophète appelle *l'auteur des jours*, à l'Eternel qui est avant tous les temps, et devant qui tous les temps ne sont rien.

VERSET 11.

Ce que notre version appelle leurs inventions, l'hébreu l'appelle leurs conseils; c'est la même chose pour le sens. Dieu énonce ici le plus terrible de ces châtiements, savoir, l'abandon du pécheur à ses desirs, à ses conseils pervers; c'est ce qui arriva aux Juifs en divers temps, surtout sous les rois d'Israël, jusqu'à ce que Salmanaçar dispersa les dix tribus; sous les derniers rois de Juda, jusqu'à ce que les Babyloniens détruisirent la ville et le temple; enfin au temps de la prédication de l'Évangile, jusqu'à ce que les Romains dispersèrent cette nation, qui depuis dix-sept siècles marche encore dans la route de son aveuglement.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a point de prophétie plus clairement et plus visiblement accomplie que celle-ci. Ce que J.-C. a fait pour vaincre l'opposition de ce peuple n'a servi qu'à aveugler le plus grand nombre. Ils ont eu des yeux, et ils n'ont point vu; des oreilles, et ils n'ont point entendus; et leurs préjugés les ont conduits de siècle en siècle dans l'abîme de l'endurcissement. Cet exemple ne sera jamais applicable à la nation entière des chrétiens, parce que l'Église de J.-C. a des promesses de stabilité et de visibilité qui la conserveront jusqu'à la fin des temps; mais combien de ses enfants, rebelles à la voix de Dieu, sont aussi abandonnés à leurs desirs et à leurs idées perverses! Cette considération doit faire trembler les justes mêmes. Tous doivent craindre qu'il ne reste dans leur cœur quelque racine d'incrédulité, comme s'exprime l'Apôtre, qui les fasse manquer à la grâce, et leur attire de la part de Dieu le châtiement terrible d'être abandonnés à leurs desirs; d'où suivrait infailliblement leur réprobation éternelle.

VERSETS 12, 13.

Les hébraïques traduisent ordinairement *et*, qui est dans l'hébreu, par *utrum populus meus, etc.*, mais cette particule signifie parvèlement *et*, et les Septante l'ont bien traduit par *et* et notre Vulgate par *si*.

Au verset suivant, *pro nihilo* est la même chose que *quasi in momento, ou nullo negotio*, et répond bien à l'hébreu *בלי כלל*. J'ai traduit *je courais peu humilié, etc.*, pour rendre *forisitan*, qui est dans notre version et qui répond à *des Septante*. Cette particule *et* est quelquefois potentielle, comme on parle en grammairie, et quelquefois explicative ou affirmative. Dans le premier cas on la rend par *forisitan*, et dans le second par *utique, certe*. L'auteur de la Vulgate l'a prise dans le premier sens, et elle n'est point déplacée ici, car elle marque la liberté suprême qui est en Dieu. Dans plusieurs passages du Nouveau Testament elle marque la liber-

té de l'homme. Il n'y a rien dans le texte qui réponde à ce *forstari*; il ne faut pas s'en étonner, on y lit *humiliabo* pour *humilissimam*, *mittam* pour *missimam*. C'est donc la suite de la phrase ou le contexte qui déterminent à traduire *humilissimam*, *missimam*; et comme les Septante ont employé la particule *ka*, la Vulgate a cru qu'elle signifiait le pouvoir, et elle a mis *forstari*; nulle bonne raison ne peut le réfuter, dès qu'on traduit par le subjonctif *humilissimam*, etc.

Le sens de ces deux versets est donc assez clair. Dieu fait entendre que si son peuple avait été fidèle, il aurait pris ses intérêts à cœur; qu'il aurait fait triompher de tous ses ennemis.

RÉFLEXIONS.

Il est ordinaire aux hommes de s'excuser sous divers prétextes, quand on les exhorte à travailler sérieusement au grand ouvrage de leur salut; tantôt ils exagèrent leurs embarras domestiques, tantôt la violence de leurs passions, tantôt le danger inévitable des occasions, tantôt les artifices du démon, tantôt leur pauvreté, leur mauvaise santé, leur légèreté naturelle; tantôt ils s'en prennent à Dieu même, comme s'il était inflexible à leurs prières, comme s'il n'avait que de la rigueur à leur égard. La réponse générale à tous ces subterfuges, est celle que Dieu lui-même donne ici à son peuple. C'est qu'Israël n'avait aucune vaine sévérité et efficacité à élever le Seigneur son Dieu, et de marcher dans ses voies. Il retirait quelquefois en lui-même, le Seigneur le tirait de l'oppression, puis il se livrait à ses égarements ordinaires; il était léger, inconstant, ingrat, et toujours sans foi et sans principes. Il en est de même de tant de chrétiens lâches qui commencent quelquefois, et qui n'achèvent jamais. Ils n'ont point en eux-mêmes la vue fixe, permanente et habituelle du salut. Le Seigneur, quoique dans un autre sens que les dieux étrangers qu'adorait Israël, leur est toujours nouveau. Ils se tournent vers lui après l'avoir abandonné longtemps; et quand ils l'ont trouvé, ils l'abandonnent encore, pour le chercher une seconde fois, une troisième fois, mais sans jamais le rencontrer en eux-mêmes, et se concentrer en lui. Le Seigneur n'est pas seulement éternel en lui-même, il doit avoir une sorte d'éternité en nous, c'est-à-dire qu'il doit être le Dieu de tous nos moments : soit que nous vivions, dit l'Apôtre, nous vivons pour le Seigneur; soit que nous mourions, nous mourons pour le Seigneur : nous sommes donc au Seigneur pour la vie et pour la mort.

VERSÉT 14.

Ce verset ne paraît point difficile, et il l'est néanmoins; 1° parce que celui qui parle ne paraît plus être Dieu, mais le Prophète; 2° parce qu'on ne sait pas au juste qui sont ces ennemis du Seigneur; 3° parce que cette phrase, *leur temps sera éternel*, est fort obscure. La lettre de l'Hebreu semble assez conforme à celle de notre version. Il y a seulement dans le texte *negabunt illi*, au lieu de *mentis sunt illi*; mais c'est bien au fond la même chose; car celui qui nie à quelqu'un une chose vraie ment à ce quelqu'un-là.

Les hébraïstes ont trouvé une manière assez naturelle de rendre ce verset; ils continuent de mettre le discours dans la bouche de Dieu, et ils disent : *Celui qui haïssent le Seigneur auraient fait semblant d'être amis d'Israël; ils auraient dissimulé la mauvaise volonté qu'ils ont contre lui, ou bien, ils auraient en vain tâché de lui nuire; ils se seraient trouvés courts dans leurs projets. Quant à Israël, son temps, c'est-à-dire, sa prospérité aurait duré toujours. Le texte ne se refuse pas à ces traductions; les Septante n'ont point vu ce sens, et en traduisant, comme on le voit par notre Vulgate, ils n'ont pas laissé de rendre la lettre de l'Hebreu. S. Jérôme a fait de même, excepté qu'il met *negabant eum*, au lieu de *negaverunt* ou *mentis sunt illi*. En suivant nos versions et S. Jérôme, il n'est point nécessaire de supposer que le discours n'est plus dans la bouche de Dieu. Il est fort ordinaire dans l'Écriture*

que celui qui parle se désigne par la troisième personne, après avoir employé la première. Ainsi le sens sera, *les ennemis du Seigneur, c'est-à-dire, mes ennemis n'ont trompé, Israël s'est rendu coupable de mensonge à mon égard, en violant les promesses que j'en avais faites. Et qu'arrivera-t-il de là? C'est que sa situation ne changera point, c'est-à-dire qu'il sera toujours malheureux. J'ajoute que le mot hébreu עוֹרָב, qui signifie l'absence *coram*, ne peut signifier proprement *leur malheur*; mais comme on peut le prendre pour *situation, circonstances*, ce mot désigne également *malheur*, puisqu'on considère ici les Israélites comme *ennemis de Dieu*.*

RÉFLEXIONS.

Il n'y a que des malheurs à attendre de l'oubli de Dieu, de la révolte contre Dieu, de la duplicité à l'égard de Dieu. Ceux qui oublient Dieu sont les mondains tout occupés de leur fortune ou de leurs plaisirs; ceux qui se révoltent contre Dieu sont les ennemis déclarés de son nom, de sa religion, de son Église; ceux qui mentent à Dieu, sont les hypocrites et les âmes inconstantes dans son service. Il est très-rare que la situation de ces quatre sortes d'ennemis de Dieu change en cette vie. Le mondain finit sa carrière comme il l'a parcourue, en tenant au monde et à tous les objets du monde. L'impie et l'hérétique meurent dans leur aveuglement. L'hypocrite n'a jamais le cœur droit en la présence du Seigneur. L'inconstant n'est jamais ferme dans sa résolution de s'aimer que Dieu. Or, ces quatre classes de pécheurs forment la plus grande partie du genre humain. Ils sont malheureux en ce monde, parce qu'ils ne sont jamais dans la voie qui conduit au repos de l'intérieur; et ils sont infiniment malheureux dans l'autre vie, parce qu'ils sont les victimes de la juste colère de Dieu.

VERSÉT 15.

Ce verset n'est pas moins difficile que le précédent. Je ne trouve que très-peu d'interprètes qui traduisent exactement le texte de l'Hebreu. Ce texte dit mot à mot : *Et il l'a nourri de la graisse du froment, et je ta rassasierai de la pierre avec du miel*. S. Jérôme traduit : *Et cibavit eos de adipis frumenti, et de petra mellis saturavit eos*. C'est exactement notre Vulgate, à l'exception de *petra mellis*, au lieu de *petra melle*; ce dernier est mieux, parce que *petra*, dans l'Hebreu, n'est pas en construction. Voilà donc trois autorités pour notre leçon, les Septante, S. Jérôme et notre Vulgate elle-même.

Les hébraïstes modernes continuent de mettre les verbes au subjonctif. *L'enseigneur*, disent les auteurs des *Principes discutés*, *du froment le plus pur, et rassasié du miel qui coule des cavités de la pierre*. Il reste à savoir comment dans l'Hebreu on trouve la première personne au premier verbe, tandis que la troisième y est exprimée formellement, en sorte qu'il faudrait traduire, *il eût nourri*; ensuite comment on peut substituer la troisième personne du pronom à la seconde; car dans l'Hebreu il y a : *Je te rassasierai*, etc.

Quoi qu'il en soit, la plus grande difficulté pour nos versions est de lier ce verset au précédent. Dieu dit que le malheur des Israélites sera son fin; puis il ajoute : *et il les a nourris du plus pur froment*, etc. La liaison ne peut se faire qu'en supposant que la conjonction et a ici la force de *cependant*, comme elle l'a effectivement assez souvent dans l'Hebreu. Avec cette supposition, le sens se manifeste : Dieu annonce le malheur des Israélites, et pour mettre leur ingratitude dans le plus grand jour, il les fait ressouvenir de ses bienfaits, dont les principaux étaient de les avoir nourris du plus pur froment, et de les avoir rassasiés de miel dans la terre promise. On voit en effet, dans le Deutéronome, que Dieu plaça son peuple dans un pays où il recueillait avec abondance le fruit des campagnes, où il se rassasiait du miel et de l'huile qui coulaient de

de la pierre, etc. Le psalmiste n'est donc pas censé parler d'une simple promesse, comme le feraient entendre les versions des hébraïstes modernes; il parle très-probablement des bienfaits accordés à ce peuple, quand il eut été introduit dans la terre promise; et c'est ce qui justifie pleinement nos versions et celle de S. Jérôme.

Vous tombez, dit S. Augustin, le pur froment dont se nourrissent les ennemis mêmes qui ont menti au Seigneur; vous savez qui les a admis à

1. Psalmus Asaph. LXXXI.

Hebr. LXXXII.

- Deus stetit in synagoga deorum : in medio autem deos diducit.
- Usquequò judicatis iniquitatem, et facies peccatorum sumitis?
- Judicate egeno et pupillo; humilem et pauperem justificite.
- Eripite pauperem; et egenum de manu peccatoris liberate.
- Nescierunt, neque intellexerunt; in tenebris ambulat: movebuntur omnia fundamenta terræ.
- Ego dixi: Sicut estis, et filii Excelsi omnes.
- Vos autem sicut homines moriemini, et sicut imus de principibus cadetis.
- Surge, Deus, judica terram, quoniam tu hereditabis in omnibus gentibus.

COMMENTARIUM.

VERS. (1) 2. — Deus, Elohim, quasi judex et ultor.

(1) Putat Kimhi editum hoc carmen adversus iniquos judices, et fortasse temporibus Josaphati regis. Legimus profecto regem Josaphatum quum rediret à Bamoth Galaad, à Jehu propheta increpitum, quòd cum impio Ahab armis conjunxisset, universam ditandam perstrasse, subditorum animos ad veri Dei cultum revocasse, judices ac magistratus in omnibus Judæe urbibus constituisse, usque ita mandasse, 2 Paral. 19, 6: Videte quid faciatis: non enim homini exercetis judicium, sed Deo; hoc est, non enim vicis hominis judicando geritis, sed Dei, cujus est omne regnum. Versu sequi: Nunc igitur sit timor Domini vobiscum, et cum diligenter cuncta facite: non enim apud Dominum Deum nostrum iniquitas, nec personarum acceptio, nec cupidio (ad verb. acceptio) numerum. Ex quo apparet, inquit Kimhi, ante illud tempus fuisse iniquos judices, ac necesse habuerit Josaphat alios judices constituisse, eosque adeò diligenter admonere de equitate servandâ. Sequentem quoque Psalmum vult ad tempora Josaphati esse referendum, uti suo loco dicetur. Profecto incertum mihi est quo tempore hic Psalmus editus sit; certum compositum ab Asapho, vel aliquo ex ejus posteris; tribuitur enim Asapho, adversus iniquos judices. (Mull.)

Novâ ratione hunc Psalmum interpretatus est Frid. Bleek, qui non contra homines qui judicium iniuste exerceant, sed contra spiritus caelestes, sive angelos, in quorum medio tantum in concilio versari Deus sicutum vers. 4. carmen directum putat. Eos igitur, profectos à Deo rebus humanis administrandis, coarguit ab illo negligentia et incuria: in obeundo munere illo ipse juncto, additâ comminatione, eos, nisi justitiam student, mortalium sortem subituros esse. Carmen claudit epiphonemate vatis, quo Deum invocet, ut ipse surgat, et terram judicet, gubernaculis humani generis sibi vindicatis. Sed quavis minimè negari possit, Hebræos in hac opinione fuisse, uti Deum in regendis rebus humanis spiritum caelestium ministerio, atque esse singulis populis certos suos angelos, tanquam il-

res sacramento, que le traître Judas y a participé. Les ingrats! ils ont été nourris de pur froment, ils ont été rassasiés du miel sorti du rocher, et ce rocher est J.-C. : et ils ont été ensuite infidèles au Seigneur, ils sont devenus ses ennemis!

Il n'y pas de doute que ce saint docteur ne parle des saints mystères et de l'abus que tant de chrétiens en font. Que peuvent-ils attendre, sinon que leur temps viendra, et que ce temps sera le commencement d'une éternité malheureuse?

PSAUME LXXXI.

- Dieu s'est tenu debout dans l'assemblée des dieux, et, placé au milieu d'eux, il les juge eux-mêmes.
- Jusqu'à quand jugerez-vous injustement? jusqu'à quand aurez-vous égard à la personne des pécheurs?
- Faites justice au pauvre et à l'orphelin; prenez en main la cause de l'homme faible et de l'indigent.
- Tirez le pauvre (de l'oppression); délivrez l'indigent de la main du pécheur.
- Si n'ont rien connu; ils n'ont rien compris; ils marchent dans les ténèbres: tous les fondements de la terre seront ébranlés.
- J'ai dit: Vous êtes des dieux, vous êtes tous les enfants du Très-Haut.
- Cependant vous mourrez comme des hommes, et vous tombez comme tous les princes tombent.
- Levez-vous, Seigneur, jugez la terre, car vous posséderez toutes les nations comme votre héritage.

Appositum epithetum, quia agitur de judicio. STETTIT, col locavitse propriè, et eorum actiones contempleret, et de eorum judicis et sententias censuras ferat. IN SYNAGOGA DEORUM, in judicium vicem Dei in terris gerentium congregatione et consensu. Hebraicè quidem, in congregatione Dei; sed deorum fuit verendum, ad explicandam synecdochen numeri, judicis pro judicibus, et magistratum, in quorum medio stat Deus, tanquam judex primus, contemplan eorum actiones, et qualè ipsius vice jus dicant aliis. Est enim judicium judex, quemadmodum regum rex, et dominus dominantium. *Et, Deus, hic sumi pro judice testatur R. anonymous.* Nam de Elohim non est dubium. IN MEDIO, ipsorum scilicet. DEOS DIDUCIT, de deorum sive judicium actionibus et judicis judicet, ac censuram fert. In medio ipsorum positus, judicet quod ipsi faciunt, examinat et attendit. Judices et magistratus alios judicant, ad Deum habent judicem, qui ipsorum studia, et actiones expendat, in medio eorum est, ut ipsos judicet. Sciunt illi se non evasuros Dei manus, si perversè minus

lorum protectores prefectos (Dan. 10, 13); tamen eosdem judicium exercere, ut homines, ab Hebræis unquam creditum fuisse, nobis quidem hanc verisimile videtur. Sane que vers. 2, 4, plus carminis leguntur, ejusmodi sunt, ut ad alios quam judices, qui homines inter homines versantur, nonnisi coactè referri posse videantur.

Tempus carminis scripti prorsus incertum est, neque de eo quaerere quidquam stilet, cum absque hoc plana sit sententia. Sine ratione idonea Kimhi Psalmum ad Josaphaticæ tempora refert, coll. 2 Paral. 19, 4 ad 7, ubi Josaphatus narratur novos magistratus constituisse, usque ut rectè et æquè jus dicent, in-

(Rosenmuller.)